



DELIB 34-2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 2 juillet 2025 à 20h30**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 2 juillet 2025 à 20h30**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 26/06/2025

Date d'affichage : 26/06/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les deux jullets à 20h30, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Martine BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Francis LEDOUX, Nadège BOUYSSSE, Simon SAFFORES.

Pouvoir : Cédric GARCIA à Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART à Simon Saffores

Absents : Adrien STOLDICK

Secrétaire de séance : Simon SAFFORES

La séance débute à 20h40 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 9, Contre : 0 ; Abstention : 0

Objet de la délibération : MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En date du 26 juin il vous a été communiqué avec la convocation un règlement de service de l'assainissement collectif.

Madame. le maire expose que ce règlement a été validé par le service de la direction de l'eau et de l'environnement du département et par le service de la SATESE.(service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration)

Elle propose à l'assemblée d'approuver le règlement tel qu'il a été validé par les services du département.

Pour : 9; Contre : 0 ; Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET
Fait en séance les jour, mois et an susdits.